



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNÉE 2017 – NUMÉRO 50 DU 20 FÉVRIER 2017**

---

# TABLE DES MATIERES

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

### DCPI – DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

Arrêté préfectoral modifiant de la composition des membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques



*Liberté - Égalité - Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFET DU NORD**

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction de la Coordination  
des politiques interministérielles

Bureau des installations classées pour  
la protection de l'environnement

**Arrêté préfectoral modifiant de la composition des  
membres du Conseil Départemental de  
l'Environnement et des Risques Sanitaires et  
Technologiques**

Le Préfet de la région Hauts de France  
Préfet du Nord  
Officier de la légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R 1416-1 à R 1416-6 ;

Vu le code de l'environnement ; notamment les articles L 141-1 à L141-3 et R 141-1 à R 141-26 ;

Vu l'ordonnance n° 2004.637 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative à la simplification de la composition du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004.1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit et modifiée par l'ordonnance n° 2005.727 du 30 juin 2005 ;

Vu le décret n° 2006.665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commission administratives à caractère consultatif

Vu le décret du 2 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, M. Michel LALANDE

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts de France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2015 modifié portant composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques ;

Vu le courrier du 18 janvier 2016 informant de la démission de Monsieur Marc DENEUCHE Maire de Bailleul

Vu le courriel du 9 mars 2016 informant de la démission de Monsieur Jean Cordonnier Conseiller Municipal Délégué

Vu le courrier du 25 avril 2016 de l'Association des maires du Nord désignant Monsieur Georges FLAMENT Maire de Saint Python en tant que titulaire

Vu le courriel du 18 juillet 2016 de l'Association des Maires du Nord désignant Monsieur Grégory LELONG Maire de Condé sur Escaut en tant que suppléant

Sur la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord,

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2015 est modifié comme suit :

Sont désignés pour siéger au sein du Conseil départemental de l'environnement et des risques Technologiques

**Président** : Le Préfet ou son représentant ;

**Représentants des collectivités territoriales** :

⇒ **Association des Maires du Nord**

Monsieur Stéphane JUMEAUX , Maire de Saint Vaast-en-Cambrésis (Titulaire)  
Monsieur Georges FLAMENGT, Maire de Saint Python (Titulaire)  
Monsieur Jean-Jacques BAKALARZ, Maire de Gussignies (Titulaire)

Monsieur Grégory LELONG, Maire de Condé sur Escaut (Suppléant)

Le reste sans changement

## **ARTICLE 2 : DELAI ET VOIE DE RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Fait à Lille, le **17 FEV 2017**

Le préfet,  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général



Olivier JACOB

